

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 15 du 28 mars 2014

**PARTIE TEMPORAIRE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 18

CIRCULAIRE N° 1565/DEF/DCSCA/BGC/SRF

relative à l'organisation et au déroulement des épreuves du concours externe pour le recrutement d'élèves commissaires des armées en 2014.

Du 14 mars 2014

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « gestion des corps »*.

CIRCULAIRE N° 1565/DEF/DCSCA/BGC/SRF relative à l'organisation et au déroulement des épreuves du concours externe pour le recrutement d'élèves commissaires des armées en 2014.

Du 14 mars 2014

NOR D E F E 1 4 5 0 4 0 6 C

Références :

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3) modifié.

Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2) modifié.

Décret n° 2012-1029 du 5 septembre 2012 (JO n° 208 du 7 septembre 2012, texte n° 14 ; signalé au BOC 55/2012 ; BOEM 311-0.2.1, 321.1, 512.2.1).

Arrêté du 17 janvier 2013 (JO n° 24 du 29 janvier 2013, texte n° 36 ; signalé au BOC 19/2013 ; BOEM 321.2, 332.1.2.2, 510.2.1.2, 512.2.2, 768.3, 770.1.5.1) modifié.

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Référence de publication : BOC n° 15 du 28 mars 2014, texte 18.

Un concours externe sur épreuves pour le recrutement d'élèves commissaires des armées est ouvert en 2014.

La direction centrale du service du commissariat des armées est chargée de l'organisation du concours.

1. CALENDRIER DES ÉPREUVES.

1.1. Admissibilité.

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront à Paris et, si le nombre de candidats le justifie, à Bordeaux, Lyon, Metz, Rennes, Aix-en-Provence et outre-mer.

Les directives d'organisation des centres d'examen relèvent de la direction centrale du service du commissariat des armées, les modalités pratiques d'organisation reviennent aux centres d'examen désignés par la direction centrale du service du commissariat des armées.

Le calendrier des épreuves écrites est le suivant :

- lundi 7 avril 2014, de 13 heures à 18 heures : composition sur un sujet se rapportant à l'évolution générale des idées et des faits politiques, économiques et sociaux depuis le début du XX^e siècle ;
- mardi 8 avril 2014, de 13 heures à 18 heures : composition sur un sujet de droit privé, de droit public, de sciences économiques ou de sciences de gestion, selon le programme fixé par l'arrêté de quatrième référence ;
- mercredi 9 avril 2014, de 13 heures à 17 heures : épreuve de synthèse de dossier.

1.2. Admission.

Les épreuves orales auront lieu à Paris du 7 au 18 juillet 2014.

Les épreuves sportives auront lieu à Houilles les 15, 16 et 17 juillet 2014.

2. DOSSIERS DE CANDIDATURE.

La direction centrale du service du commissariat des armées adressera à tout candidat qui en fera la demande, un dossier type comportant les imprimés nécessaires pour faire acte de candidature.

Par ailleurs, le dossier de candidature est téléchargeable sur le site internet :

- www.commissairesdanslesarmees.defense.gouv.fr.

Les dossiers de candidature devront parvenir pour le samedi 22 mars 2014, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Direction centrale du service du commissariat des armées
bureau de gestion des corps/section recrutement-formation
5 bis, avenue de la porte de Sèvres
75509 Paris cedex 15.

Les candidats admissibles devront adresser pour le début des épreuves orales le formulaire de choix d'option figurant en annexe de la présente circulaire. Cette déclaration d'option sera considérée comme définitive et irrévocable à la clôture des épreuves.

La section recrutement-formation peut être contactée :

- au numéro vert : 0 800 627 246 ;
- à l'adresse internet : recrutement.commissaires@gmail.com.

Les étudiants devant passer après le 22 mars 2014 leur dernier examen en vue de l'obtention du diplôme permettant de se présenter au concours, peuvent néanmoins constituer leur dossier sous réserve de produire leur diplôme avant la date d'admission à l'école des commissaires des armées.

La date limite d'appel à liste complémentaire est fixée au vendredi 12 septembre 2014 (minuit).

3. DISPOSITIONS DIVERSES.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général hors classe,
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.

ANNEXE.
**FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'OPTION DU CANDIDAT : CHOIX DU MILIEU DE 1ER
EMPLOI ET DE L'ANCRAGE D'ARMÉE.**

